

PROVINCE DE QUÉBEC

**CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE
4 DÉCEMBRE 2016**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 4 décembre 2017 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères, Nathalie Jacob et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers, Daniel Bédard, Michel Larivière, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2017-12-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé ;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 346 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

(ADOPTION)

2017-12-02

Adoption des procès-verbaux de l'assemblée du 6 novembre 2017 et de la séance extraordinaire du 21 novembre 2017

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE les procès-verbaux de l'assemblée du 6 novembre 2017 et de la séance extraordinaire du 21 novembre 2017 soient adoptés tels que rédigés, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 26 novembre 2017 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe que sur le résultat de l'indexation, à compter du premier janvier 2018, les redevances régulières exigibles passeront de 12,03\$/t.m. à 12,21\$/t.m. et les redevances supplémentaires exigibles passeront de 10,21\$/t.m. à 10,36\$/t.m. pour un total de redevances exigibles de 22,57\$/t.m.
- De mesdames Julie Boulet, ministre du tourisme et députée de Laviolette, Sandie Letendre, présidente de Culture Mauricie, Stéphanie Trudeau, de Gaz Métro, Isabelle Perreault, Chef relation avec le Milieu de Hydro-Québec et Johanne Hinse, vice-présidente de la relation avec les communautés de Cogeco et de messieurs Richard Lehoux, président de la FQM, Stéphane Mailhot, lieutenant Centre de services de Louiseville de la SQ, Jean Pellerin, président de Moisson Mauricie, Michel Angers, maire de Shawinigan et Yves Lévesque, maire de Trois-Rivières, félicitant monsieur Guy Veillette, maire et les membres du conseil de notre municipalité pour leurs élections.
- Les membres de la Société d'histoire de Saint-Narcisse nous remercient pour la commandite de vin d'honneur.
- De Centraide Mauricie, nous sollicitant financièrement à donner à leur organisme afin d'aider les personnes les plus vulnérables.
- Le directeur général des élections du Québec (DGEQ), accuse réception de notre rapport concernant la liste des donateurs et du rapport de dépenses.
- De monsieur Marco Desjardins, médecin-conseil du CIUSSS MCQ, nous informe que le Radon qui est un gaz radioactif carcinogène de source naturelle, que l'on peut ni voir, ni sentir et ni goûter. Il est un risque important de développer le cancer du poumon. Ce gaz peut s'infiltrer dans les résidences et il recommandé de mesurer sa concentration entre novembre et avril pour un montant variant entre 40\$ et 50\$.
- De monsieur Marc Croteau, sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), nous informant que la Loi visant à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (projet de Loi 122) prévoit, à son article 75, l'assujettissement des organismes municipaux aux règles contractuelles des municipalités par l'introduction de l'article 573.3.5.

(DE MONSIEUR)

- De monsieur Daniel Saint-Amand, archiviste et directeur du centre d'archives de Portneuf nous offrant leur service en gestion documentaire des documents municipaux.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), montant accordé dans le cadre du programme d'une partie de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018)

La direction générale des infrastructures du MAMOT, nous informe que notre programmation de travaux révisée, qui leur a été transmise le 23 octobre dernier, a été acceptée par le MAMOT et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), ainsi le MAMOT recommande à la SOFIL le versement de 610 545\$, aide financière ayant contribué à la réalisation des travaux du rang Haut-de-la-Grande-Ligne. Notre montant cumulatif autorisé est maintenant de 624 088\$.

Cour du Québec, chambre civile, dossier Commission de protection du territoire du Québec (CPTAQ) contre Ferme Heer snc et Al

Le greffier de la Cour du Québec, chambre civile, nous informe que le jugement a été rendu dans cette cause.

Commission de protection du territoire du Québec (CPTAQ), compte rendu de la demande et orientation préliminaire concernant la reconstruction du pont situé sur le rang Saint-Félix

La commission autorise l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour le remplacement du pont numéro 01585 et l'élargissement de l'emprise, situé sur le rang St-Félix.

Commission de protection du territoire du Québec (CPTAQ), compte rendu de la demande et orientation préliminaire concernant la construction d'un égout pluvial

La commission nous informe que l'orientation préliminaire serait autorisée avec conditions et selon les observations énoncées dans la demande.

Indemnipro, cabinet d'expertise en règlement de sinistres, dossier de monsieur Gérald Asselin

Monsieur Pierre-Luc Croteau, PAA expert en sinistre, nous informe que la municipalité n'est pas responsable des dommages allégués par monsieur Asselin et que la réclamation devrait être adressée à monsieur Jean-Yves Rousseau qui a la responsabilité comme entrepreneur de la municipalité dans ce dossier.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 13 novembre dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

(PRISE)

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

POINT D'INFORMATION

Monsieur Guy Veillette, maire, informe l'assemblée que le discours du budget et que la liste des contrats et des fournisseurs comportant une dépense cumulative de plus de 25 000\$ depuis la date du dépôt du dernier discours du budget jusqu'à ce jour, a été abrogé par l'adoption de la Loi 122

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Aucune question.

2017-12-03

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de décembre 2017 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2017-12-04

Autorisation du paiement en allocations de dépenses et récompenses à nos employés volontaires

ATTENDU que conformément au cahier des prévisions budgétaires, la municipalité verse annuellement des allocations de dépenses pour la personne chargée de l'application du règlement des chiens, aux Premiers Répondants, au personnel de la bibliothèque et des récompenses aux bénévoles de la municipalité;

ATTENDU que les paiements seront versés dans les prochains jours afin que le personnel ci-haut mentionné et les bénévoles puissent bénéficier de leur allocation pour la période des Fêtes;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil autorise le paiement et le versement des allocations de dépenses et les récompenses à effectuer comme suit :

- Madame Claire Déziel, le 2^e versement pour l'application du règlement concernant les chiens soit, un montant de 1 422,00\$;
- L'allocation des dépenses aux Premiers Répondants, au montant annuel de 100\$ par personne, montant calculé selon le temps à l'emploi au cours de l'année selon la liste fournie par monsieur Guy Gervais;

(UN)

- Un montant de 1 500\$ à madame Louise Lafontaine, responsable à la bibliothèque municipale, de même qu'un montant de 200\$ réparti entre les aides bénévoles à la bibliothèque;
- La rémunération annuelle du Chef Pompier à raison de 1\$ par habitant selon le décret de notre population au 1^{er} janvier 2017, qui est de 1826 habitants.

Adoptée à l'unanimité.

2017-12-05

Entretien de la patinoire pour la saison 2017-2018, mandat accordé à monsieur André Ayotte

ATTENDU que depuis plusieurs années la Municipalité donne un contrat pour l'entretien de la patinoire extérieure et de l'anneau de glace au montant de 2 500\$;

ATTENDU que les membres du Conseil sont d'avis de faire exécuter ce travail à forfait;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil acquiesce à la demande de monsieur André Ayotte, pour l'exécution des travaux requis pour la confection et l'entretien de la patinoire extérieure et de l'anneau de glace pour la saison hivernale 2017-2018, au montant forfaitaire de 2 500\$ pour la saison.

Adoptée à l'unanimité.

2017-12-06

Homologation des arrérages de taxes municipales et de la facturation diverse

ATTENDU le dépôt, séance tenante, de l'état des arrérages des taxes municipales et de la facturation diverse par le directeur général, lequel état est dressé en date du 4 décembre 2017;

ATTENDU que le Conseil peut mandater le directeur général pour procéder à la vente pour le défaut du paiement des taxes municipales;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil homologue l'état des arrérages de taxes municipales en date du 4 décembre 2017, lequel est déposé au dossier de la vente pour le défaut du paiement des taxes municipales ;

QUE le Conseil demande au directeur général de transmettre les dossiers en arrérages à la MRC des Chenaux si, à la date limite pour la transmission des dossiers, lesdites taxes pour les années 2015 et 2016 n'ont pas été entièrement payées ou qu'à tout le moins, les contribuables concernés n'ont pas déposé le montant dû même s'il s'agit de chèques postdatés, cette façon de faire n'étant valable que pour les arrérages 2016, le paiement des arrérages 2015 devant être encaissé pour éviter le transfert à la procédure de la vente par la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

(SERVICE)

2017-12-07 **Service des Incendies et Premiers Répondants, homologation de la liste des effectifs**

ATTENDU qu'il y a lieu d'homologuer la liste des Pompiers volontaires et des Premiers Répondants;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le Conseil homologue la nouvelle liste des Pompiers volontaires et Premiers Répondants 2018, laquelle est annexée à la page 350 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

2017-12-08 **Autorisation du stationnement de nuit pour la période du 23 décembre 2017 au 2 janvier 2018**

ATTENDU que la période des fêtes de Noël apporte un surplus de véhicules dans les stationnements des citoyens;

ATTENDU que pour cette période les abords des rues municipales sont d'avantages utilisés comme stationnement;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil accepte d'autoriser le stationnement de nuit dans les rues de la municipalité pour la période du 23 décembre 2017 au 2 janvier 2018, sauf si il y a tempête les voitures ne devront pas être stationnées dans les rues.

Adoptée à l'unanimité.

2017-12-09 **Réclamation de la subvention autorisée par le ministre délégué aux Transports pour l'amélioration du réseau routier municipal**

ATTENDU la subvention autorisée par le ministre délégué aux Transports, monsieur Jacques Daoust, au montant maximal de 15 000\$ pour des travaux d'amélioration du réseau routier municipal au dossier n°00025419-1-37240(04)-2017-06-15-53;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse a effectué des travaux admissibles à la présente subvention pour réaliser des travaux de remplacement de ponceaux, amélioration du drainage, excavation de la chaussée incluant un rechargement de la structure;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse confirme que le coût des travaux est de 36 237,02\$, taxes nettes, incluant l'ouvrage spécialisé, les salaires, l'achat des matériaux;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

(QUE)

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans le rang 2 Nord pour un montant 36 237,02\$, taxes nettes et demande le déboursement de la subvention au montant 15 000\$ pour l'année budgétaire 2017-2018;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que ces fonds ne seront utilisés qu'aux fins octroyées et copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports, sont jointes à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2017-12-10

Réclamation des dépenses dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local-Volet accélération des investissements sur le réseau routier local 2016-2017

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse a pris connaissance de l'entente de contribution financière pour la réalisation des travaux;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de l'entente de contribution financière pour la réalisation des travaux afin de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, datée du 22 août 2017;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyée par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Narcisse s'engage à respecter les modalités de l'entente qui s'appliquent à elle dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local-Volet accélération des investissements sur le réseau routier local;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local-Volet accélération des investissements sur le réseau routier local;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

(QUE)

QUE la municipalité confirme par la présente résolution un montant total de 418 300,22\$, taxes nettes, pour la réalisation des travaux, mais que le montant total admissible à l'aide financière est de 387 234,17\$, taxes nettes pour la réalisation des travaux de reconstruction du chemin du Barrage, en vue de recevoir la contribution gouvernementale de 50% du montant total admissible que tous les autres documents exigés soient annexés à la présente résolution et à la page 352 du présent procès-verbal pour faire partie des présentes comme s'ils étaient ici au long reproduits.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que les travaux de reconstruction du Chemin du Barrage sont terminés et comporte des coûts réalisés véridiques;

Adoptée à l'unanimité.

2017-12-11

Contrat de service à la firme Adaptation 04

ATTENDU que la Régie du bâtiment exige que les propriétaires de plates-formes élévatrices détiennent un contrat d'entretien avec un fournisseur autorisé ;

ATTENDU que la municipalité n'a pas les compétences nécessaires pour l'entretien et les réparations de son appareil élévateur public :

ATTENDU que la firme Adaptation 04 a les compétences pour réaliser l'inspection de notre plate-forme élévatrice ;

ATTENDU que ce contrat d'inspection couvre deux visites par années et ne comprend pas les pièces, ni les appels de service entre les visites d'inspection ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le conseil accepte l'offre de la firme Adaptation 04 pour l'inspection de notre plateforme élévatrice au montant de 600\$, taxes en sus, incluant les frais de déplacement à raison de deux visites au courant de l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

2017-12-12

Montant accordé par la municipalité aux citoyens de Saint-Narcisse afin de défrayer une partie de la taxe de non-résident pour l'utilisation d'aréna pour la pratique du hockey et du patinage

ATTENDU que plusieurs familles de la municipalité de Saint-Narcisse inscrivent leur enfant au hockey mineur et à la pratique de patinage;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse ne possède pas d'aréna afin de permettre la pratique du hockey et du patinage à ses familles;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade facture une taxe supplémentaire de 274,34\$/enfant en plus des frais d'inscription aux familles n'étant pas résidentes de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et qui utilisent leur aréna;

(ATTENDU)

ATTENDU que les citoyens de Saint-Narcisse ont demandé une dérogation à hockey Mauricie pour pratiquer le hockey mineur avec l'association du hockey mineur de Mékinac, à l'aréna de la ville de Saint-Tite, et que, la ville de Saint-Tite facture une taxe supplémentaire aux utilisateurs n'étant pas résidant et qui désirent faire pratiquer le hockey à leur enfant, pour l'utilisation de l'aréna de Saint-Tite;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse, encourage ses familles à faire de l'activité physique et du sport;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse, encourage aussi les familles à utiliser l'aréna régional, c'est-à-dire, l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil accepte de défrayer une partie des frais de la taxe de non-résident facturé par les municipalités et les villes aux citoyens de Saint-Narcisse qui utilisent leur aréna, soit un montant de 50% du montant total de la taxe de non-résident/enfant de moins de 18 ans, mais que la municipalité remboursera un montant maximum de 200\$/enfant de moins de 18 ans.

Adoptée à l'unanimité.

2017-12-13

Fermeture d'un tronçon de route à l'extrémité du rang 2 Nord à Saint-Narcisse pour la période hivernale

ATTENDU qu'à l'extrémité du rang 2 Nord, la route est passablement endommagée et très instable en période de dégel;

ATTENDU que ce tronçon de route est peu utilisé par les automobilistes;

ATTENDU que la fermeture de ce tronçon améliorera en partie le temps de déneigement de nos routes municipales lors d'averse de neige et aura une incidence économique;

ATTENDU que ce tronçon a une longueur de ±1,9 kilomètre, il se situe à l'extrémité du rang 2 Nord entre la courbe 90 degrés et la route 359 et longe le lot 5 189 269;

ATTENDU que le service 911, la sûreté du Québec, le service ambulancier et notre service incendie seront informés de cette fermeture;

ATTENDU que cette fermeture prendra effet dès la première neige et se terminera après la période de dégel 2018;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil informe par cette résolution qu'un tronçon du rang 2 Nord situé à la jonction de la route 359 sera fermé sur une longueur de ±1,9 kilomètre, et ce, dès la première neige jusqu'à la fin de la période de dégel 2018. **(ADOPTÉE)**

Adoptée à l'unanimité.

2017-12-14

Vœux du temps des Fêtes, offre publicitaire du Bulletin des Chenaux

ATTENDU l'offre reçue du Bulletin des Chenaux afin que la municipalité achète 1/8 de page ou 1/4 de page publicitaire pour offrir ses vœux et souhaits pour la période des Fêtes et aussi y publiciser les activités hivernales;

ATTENDU que l'offre du Bulletin des Chenaux est d'un montant de 175\$, taxes en sus, pour 1/8 de page couleur et de 225\$ pour 1/4 de page couleur;

ATTENDU que les membres du Conseil sont d'avis qu'il y a lieu de donner suite à l'offre du Bulletin Des Chenaux;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le Conseil accepte l'offre du Bulletin Des Chenaux au montant de 175\$, taxes en sus, pour la publication des vœux du temps des fêtes dans leur cahier spécial.

Adoptée à l'unanimité.

2017-12-15

Appui à la demande de monsieur Jean-Pierre Bergeron et à la régularisation des titres à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

ATTENDU la demande de monsieur Jean-Pierre Bergeron afin d'obtenir l'autorisation pour l'aliénation du lot numéro 5 190 292 en faveur de monsieur Thierry Chouffot pour la réalisation de son projet de « Noiseraie et Miel Saint-Narcisse »;

ATTENDU que monsieur Bergeron, son épouse et sa fille, possèdent actuellement environ 222 hectares de terres sises en zone agricole dans la municipalité de Saint-Narcisse, incluant les lots acquis de madame Marie-Rose Cossette;

ATTENDU que monsieur Bergeron est actuellement en démarchage pour obtenir son statut de producteur agricole;

ATTENDU qu'à l'analyse du dossier, les informations inscrites au formulaire de la demande sont complètes et vraies;

ATTENDU que la demande de monsieur Bergeron ne contrevient à aucun règlement en vigueur;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Narcisse donne son appui à la demande de monsieur Jean-Pierre Bergeron et souhaite que la CPTAQ y acquiesce à l'aliénation du lot numéro 5 190 292 à monsieur Thierry Chouffot pour la réalisation de son projet de « Noiseraie et Miel Saint-Narcisse », lot d'une superficie de 3,57 hectares, lequel comporte la résidence du 20 rang des Chutes Sud de même qu'une grange et un hangar. Ce lot est enclavé par la rivière des Chutes et la route 352. Le vendeur conservera les lots contigus au Sud de la rivière des Chutes d'une superficie de 41,904 hectares.

(ADOPTÉE)

Adoptée à l'unanimité.

2017-12-16

Conclusion d'une entente pour la production de relevé d'emploi internet

ATTENDU l'offre de Développement des Ressources Humaines Canada nous proposant la signature d'une entente avec la Commission de l'assurance-emploi du Canada pour la production des relevés d'emploi via le service internet ;

ATTENDU que nous avons le service internet haute vitesse au bureau municipal et de ce fait, il y a lieu d'adhérer à ce service qui nous fera économiser en temps, paperasse et frais de poste ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le Conseil accepte de conclure une entente avec la Commission de l'assurance emploi du Canada pour la production et la transmission des relevés d'emploi via internet ;

QUE monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, ou madame Tania Imhof, secrétaire-trésorière adjointe, sont autorisés à représenter la municipalité de Saint-Narcisse pour toutes les transactions concernant le programme du relevé d'emploi ;

QUE messieurs Guy Veillette et Stéphane Bourassa, respectivement maire et directeur général, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente proposée avec la Commission de l'assurance emploi du Canada.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-17

Homologation des dernières modifications apportées au Manuel de l'employé pour éclaircir certaines dispositions qui laissaient place à interprétation

ATTENDU que le manuel de l'employé et les politiques qui s'y rattachent ont été adoptés par le conseil le 6 juillet 2009 via la résolution numéro 2009-07-20 ;

ATTENDU que les membres du conseil ont travaillé, au cours des derniers mois, à faire la révision du MANUEL DE L'EMPLOYÉ, lequel tient lieu d'entente de travail pour tous les employés actuels et futurs de la municipalité de Saint-Narcisse;

ATTENDU que l'élaboration du manuel de l'employé a pour but d'éviter la négociation d'entente de travail individuelle, d'assurer une équité entre les différents postes de travail et leur rémunération et de rencontrer les objectifs fixés par la Loi sur l'équité salariale ;

ATTENDU que le manuel de l'employé et les politiques qui s'y rattachent ont été lus et relus par les membres du conseil;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le conseil, adopte les modifications au manuel de l'employé révisé en date du 4 décembre 2017, en remplacement de celui adopté le 6 juillet 2009 et décrète la mise en application des modalités qui y sont spécifiées à compter de l'adoption du premier manuel de l'employé, le 6 juillet 2009;

(QUE)

QUE ce manuel de l'employé et les politiques qui s'y rattachent soient consignés aux archives de cette municipalité au dossier général des employés municipaux pour faire partie de la présente résolution comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité.

2017-12-18

Programme CITOYENS / CITOYENNES ÉMÉRITE, nomination 2017

ATTENDU l'imposant travail du comité du 150^e anniversaire de la municipalité et de tous les bénévoles ayant œuvré à la réalisation du circuit patrimonial et de l'agora Desjardins permettant un virage culturel des plus intéressants avec l'inauguration de ce magnifique legs le 16 juillet 2006;

ATTENDU la recommandation du comité du 150^e anniversaire de la municipalité de Saint-Narcisse afin que le conseil municipal instaure un programme reconnaissant les actions, les réalisations et l'œuvre de ses citoyens et citoyennes qui ont apporté une contribution exceptionnelle permettant ou ayant permis de façonner et de faire rayonner notre municipalité;

ATTENDU que les membres du Conseil ont acquiescé aux recommandations du comité du 150^e et instauré son programme **CITOYENS/CITOYENNES ÉMÉRITE** via la résolution numéro 2006-07-13 adoptée le 10 juillet 2006;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse bénéficie d'une contribution exceptionnelle de personnes bénévoles pour assurer son développement économique et social;

ATTENDU que madame Mireille Paquin, demeurant au 17, rang des Chutes Nord à Saint-Narcisse, s'est impliquée bénévolement dans diverses activités culturelles et organisations depuis son arrivée à Saint-Narcisse où elle a concentré ses efforts dans la mise en place et l'animation des Mercredis de l'Agora depuis plus de 12 ans et pour une 10^e année les rendez-vous des Arts. Aussi, madame Mireille Paquin a toujours eu à cœur l'embellissement de notre municipalité et n'a jamais compté les heures d'implication. De plus madame Paquin, femme engagée a occupé le poste de conseillère municipale au siège numéro 3 pendant 3 mandats et est toujours, en date de ce jour, notre représentante municipale auprès de Réseau Biblio;

ATTENDU que monsieur René Pinard, demeurant au 385, rue du Collège à Saint-Narcisse, s'est impliquée bénévolement dans diverses activités, autant de loisirs que de développement économique, et ce, depuis son arrivée à Saint-Narcisse. Il a donné un élan au baseball mineur, il a de plus été fortement impliqué dans le comité des Loisirs de Saint-Narcisse et dans la mise en place de la Fête de la Solidarité. Aussi, monsieur René Pinard a toujours été soucieux du développement économique de la municipalité où il a mis sur pied et soutenu différents projets structurants pour la communauté. Il s'est investi et engagé (bien au-delà de son poste d'employé municipal) à faire bénéficier la municipalité des meilleures retombées possible. Monsieur Pinard a occupé le poste de secrétaire trésorier et directeur général pendant 33 ans et a terminé sa carrière municipale à titre de conseiller au poste numéro 1.

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

(QUE)

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse est fier de la nomination de deux nouveaux CITOYENS ÉMÉRITES, nomination qui vise à reconnaître les réalisations et l'œuvre de personnes de chez nous qui ont apporté une contribution exceptionnelle au rayonnement et au développement de notre municipalité;

QUE le Conseil décrète « CITOYENNE et CITOYEN ÉMÉRITE » madame Mireille Paquin et monsieur René Pinard, bénévoles, pour leurs apports exceptionnels ayant favorisé le développement culturel, du loisir et économiques de notre municipalité;

QUE le Conseil inscrit à son tableau d'honneur, à perpétuelle demeure, les présentes nominations qui seront dévoilées officiellement lors du souper de Noël des employés municipaux de Saint-Narcisse le 15 décembre prochain.

Adoptée à l'unanimité.

2017-12-19

Mise à jour du rôle d'évaluation et des rôles de perception, écritures comptables

ATTENDU la réception de certificats modifiant la valeur totale du rôle d'évaluation 2017 qui passe de 158 568 300\$ à 160 139 300, lesquels seront traités sous la cote mise à jour « B » de 2017;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger les rôles de perception pour enregistrer les modifications décrétées avec la présente mise à jour;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal homologue la mise à jour de la valeur totale du rôle d'évaluation, laquelle sera traitée sous la cote mise à jour « B » de 2017;

QUE le conseil autorise madame Tania Imhof, secrétaire-trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour soustraire une licence de chien au dossier de madame Marie-Claude Leboeuf situé au 138, rang Bas-de-la-Grande-Ligne, soustraire une licence de chien au dossier de monsieur David Brouillette situé au 540, rue Massicotte, appartement numéro 3, ajouter une licence de chien au dossier de monsieur Sébastien Trudel et de madame Geneviève Richard situé au 557, rue de l'Église, ajouter une licence de chien au dossier de madame Émilie Remacle situé au 461 rue Principale et ajouter une licence de chien au dossier de monsieur Guillaume Landry, situé 609, rang 2 Nord à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion

Adoption d'un règlement de taxation pour l'exercice financier 2018, Avis de motion

Monsieur Daniel Bédard, conseiller au siège numéro 1 donne avis de la présentation d'un règlement décrétant les taux et tarifs pour la taxation municipale 2018 de même que les modalités de versements, les taux d'intérêts et de pénalité.

(AVIS DE MOTION)

Avis de motion **Adoption d'un règlement concernant le traitement des élus de notre municipalité par l'ajout d'un article autorisant une augmentation autre que le taux d'indexation décrété au premier janvier 2018 par Statistique Québec, Avis de motion**

Monsieur Denis Chartier, conseiller au siège numéro 5, donne avis de la présentation d'un règlement concernant le traitement des élus de notre municipalité par l'ajout d'un article autorisant une augmentation autre que le taux d'indexation décrété au premier janvier 2018 par Statistique Québec. Monsieur Denis Chartier, explique verbalement à l'assemblée la raison et le montant de l'augmentation pour les élus de la municipalité de Saint-Narcisse.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

-Madame Manon Bouchard demande au conseil, la possibilité de faire passer la niveleuse plus tôt lors de tempête de neige. Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, lui explique que nous allons évaluer cette situation au courant de cet hiver, mais que madame Bouchard devra communiquer avec monsieur Bourassa lorsqu'elle ne sera pas satisfaite du déneigement. Aussi, madame Bouchard demande au conseil la possibilité de faire couper les branches à la sortie de la sablière de monsieur Roger Brouillette situé dans le Chemin du Barrage. Monsieur Bourassa lui répond que l'ouvrage est déjà réalisé et qu'une vérification sera faite afin de valider le résultat. De plus, madame Bouchard demande au conseil la possibilité que l'utilisation de son camion 10 roues soit mis d'avantage à contribution lors de travaux municipaux et pas seulement des camions 12 roues. Monsieur Bourassa explique que les fois où un camion 12 roues a été mis à contribution, était dans le but de rentabiliser les investissements en machinerie et diminuer le temps d'attente des pelles mécaniques lors de travaux réalisés pour la municipalité, mais que pour l'an prochain nous tenterons de faire un meilleur partage des locations de camion pour la réalisation des travaux municipaux.

2017-12-20 **Clôture de l'assemblée**

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu:

La clôture de l'assemblée à 21 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général